

# Assemblée primaire du 26 février 2025

mercredi 26 février 2025 • 19:30 - 20:38 | Salle de gymnastique - Nax

## 1 Contrôle des présences et désignation des scrutateurs

Le Président souhaite la bienvenue aux concitoyennes et concitoyens et les remercie pour leur présence nombreuse, attestant de l'intérêt porté aux affaires communales et à leur bonne marche.

Contrôle des présences : 144 personnes dont 136 personnes avec droit de vote.

Le Président relève que la date choisie pour l'Assemblée primaire, consacrée au budget, respecte les réquisits de l'article 7 al. 3 de la loi sur les communes qui permet de différer de 60 jours la date limite pour le déroulement de l'Assemblée primaire, l'année du renouvellement du Conseil municipal. La convocation satisfait aux exigences de forme, de délai et de contenu prescrites aux articles 9, 10 et 11 de la LCo. En effet, ladite Assemblée primaire a été convoquée officiellement le 26 février 2025 par affiche apposée au pilier public. Cette convocation a été publiée sur le site internet de la Commune et un envoi daté du 31 janvier 2025 a également été distribué à tous les ménages.

Le procès-verbal de l'Assemblée du 19 juin 2024, le budget 2025 de la Municipalité ainsi que la plan quadriennal 2025 – 2028 ont été tenus à la disposition des citoyens du 31 janvier au 26 février 2025 au bureau communal et publié sur le site internet communal

Les conditions légales sont donc réunies pour délibérer valablement.

Le Président procède à la lecture de l'ordre du jour sans remarque de la part de l'Assemblée :

1. Contrôle des présences, désignation des scrutateurs.
2. Présentation du Conseil communal de la législature 2025-2028.
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 19 juin 2024.
4. Présentation du plan financier quadriennal 2025-2028.
5. Présentation et approbation du budget 2025 de la Municipalité ; indexation et coefficient d'impôt 2025.
6. Nomination de l'organe de révision 2025-2028
7. Divers.

Contrôle des présences : 144 personnes dont 136 personnes avec droit de vote.



L'Assemblée accepte la nomination de Michel Berthod et de Jean-Pierre Ammon comme scrutateurs.

## 2 Présentation du Conseil communal de la législature 2025 - 2028

Le Président précise à titre liminaire que M. Grégoire Berthod, ne peut siéger pour l'heure au sein du Conseil municipal, en raison d'un motif d'incompatibilité. La cause est actuellement pendante devant la Cour de droit public du Tribunal cantonal.

Le Conseil est dès lors réduit à 6 membres dont quatre nouveaux conseillers, parmi lesquels un nouveau président et vice-président ainsi qu'un nouveau secrétaire communal qui ont tout récemment pris leur fonction et sont encore dans leur phase dite d'adaptation. Cette nouvelle équipe plurielle et motivée s'est engagée dans un excellent esprit de collaboration, conscient des attentes des concitoyennes et concitoyens. Un travail d'équipe que le Président aura à cœur de piloter avec toute l'humilité, l'énergie et la disponibilité nécessaire.

Les défis de cette nouvelle législature sont nombreux, notamment :

- La poursuite de la mise en œuvre de la LAT,
- L'échéance des concessions de forces hydrauliques dites de la première Dixence

Le nouveau Conseil municipal s'est déjà réuni à 5 reprises et a notamment validé avec toutefois quelques amendements, le budget et la planification financière qui avaient été établis par l'exécutif précédent.

Les membres du Conseil se présentent et communiquent leurs dicastères respectifs en suivant l'ordre de préséance usuel à savoir le président, le vice-président, puis l'ancienneté du mandat et, à ancienneté de mandat égal, l'âge.

Marc-Antoine Micheloud, Président de la commune

- Administration générale
- Finances
- Représentations

François Biollaz, Vice-Président de la commune

- Tourisme
- Energie – Durabilité – Environnement
- Mobilité
- Gestion des déchets
- Gestion de l'eau potable
- Gestion des eaux usées (ad. intérim)

Grégoire Crettaz, Conseiller communal

- Sécurité
- Informatique
- Commerces-Exploitation
- Paroisses

Jean-Luc Follonier, Conseiller communal

- Travaux publics
- Forêts
- Parcs et jardins
- Cimetières
- UAPE-Crèche (ad. intérim)
- Formations (ad. intérim)

Vincent Roduit, Conseiller communal

- Aménagement du territoire
- Constructions
- Patrimoine

Elodie Vuichoud, Conseillère communale

- Agriculture
- Culture-Sport-Loisirs
- Jeunesse et aînés
- Sociétés locales
- Santé-Social (ad. Intérim)

### **3 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 19 juin 2024**

Le procès-verbal de la dernière Assemblée primaire du 19 juin 2024 a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal ainsi que sur le site internet de la Commune.

L'Assemblée ne demande pas sa lecture et l'approuve à la majorité des voix (134 oui et 2 abstentions) 

### **4 Présentation du plan quadriennal 2025 - 2028**

## Plan financier

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Prévisions compte de résultats						
Total des charges financières	7'286'578	7'692'051	8'300'446	7'990'000	8'095'000	8'210'000
Total des revenus financiers	10'085'327	9'330'556	10'227'012	9'730'000	9'725'000	9'775'000
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>2'798'750</b>	<b>1'638'506</b>	<b>1'926'566</b>	<b>1'740'000</b>	<b>1'630'000</b>	<b>1'565'000</b>
Amortissements planifiés	1'501'386	1'571'807	1'614'361	1'650'000	1'650'000	1'650'000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	199'573	25'900	54'140	50'000	50'000	50'000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	190'263	25'900	54'140	50'000	50'000	50'000
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	66'131	240'013	234'570	245'000	245'000	245'000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	66'131	234'513	234'570	245'000	245'000	245'000
Réévaluations des prêts du PA	500'000	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	999	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	660'000	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
<b>Excédent revenus (+) charges (-)</b>	<b>2'922</b>	<b>280'812</b>	<b>492'635</b>	<b>285'000</b>	<b>175'000</b>	<b>110'000</b>

S'agissant d'une obligation légale, le plan financier quadriennal est présenté à l'Assemblée primaire pour information, mais il n'est pas soumis à l'approbation de celle-ci.

Sur la base des comptes 2023 et des budgets 2024 et 2025, le Conseil a évalué le développement prévisible des recettes, des dépenses courantes et des investissements pour une durée de quatre ans avec ses incidences sur l'endettement. L'estimation des charges et revenus financiers comporte de nombreuses incertitudes en raison de l'impondérabilité des éléments que la Commune ne contrôle pas et qui peuvent avoir des conséquences financières directes. Par ailleurs, les collectivités locales sont tributaires des décisions et dispositions prises en amont par les autorités fédérales et cantonales avec une tendance marquée au transfert des charges vers les communes.

En conclusion, il convient de prioriser les projets en fonction de ce qui est important au niveau des tâches régaliennes et des services minimaux à assurer.

## 5 Présentation et approbation du budget 2025

Le nouveau Conseil municipal n'a disposé que d'un temps très réduit, 4 semaines pour prendre connaissance des budgets de fonctionnement et d'investissements 2025 et, que la tâche a été ardue pour assimiler tous ces chiffres dans un laps de temps aussi court.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le budget 2025 lors de sa séance du 28 janvier 2025.

La parole est passée au secrétaire municipal M. Patrick Bruttin pour la présentation du budget 2025.

Compte de résultats		Budget 2025	
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>			
Charges financières	- CHF	8'300'445.75	
Revenus financiers	+ CHF	10'227'012.00	
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>= CHF</b>	<b>1'926'566.25</b>	
<b>Résultat après amortissements comptables</b>			
Marge d'autofinancement	+ CHF	1'926'566.25	
Amortissements planifiés	- CHF	1'614'360.95	
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	54'140.00	
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	234'570.00	
<b>Excédent de revenus</b>	<b>= CHF</b>	<b>492'635.30</b>	

Le compte de résultats du budget 2025 prévoit un total des charges financières de CHF 8'300'445.75 et un total de revenus financiers de CHF 10'227'012.- permettant de dégager une marge d'autofinancement de CHF 1'926'566.25. Après comptabilisation des amortissements pour CHF 1'614'360.95, une attribution aux fonds et financements spéciaux (services des eaux usées et des déchets) de CHF 54'140.- et des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (service de l'eau potable) de CHF 234'570.-, le compte de résultat budgétisé 2025 présente un excédent de revenus à hauteur de CHF 492'635.30.

Présentation d'un graphique illustrant les dépenses communales :



<b>Charges de biens et services</b>	
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>35.20</b>
Matériel, coûts d'entretien, prestations de tiers, etc.	
<b>Charges de transferts</b>	
	<b>24.00</b>
Subventions aux collectivités publiques (canton, communes, association intercommunale), etc.	
<b>Charges de personnel</b>	
	<b>23.10</b>
Salaires, cotisations sociales, formations, etc.	
<b>Amortissement du patrimoine administratif</b>	
	<b>14.80</b>
<b>Imputations internes</b>	
	<b>1.50</b>
<b>Charges financières</b>	
	<b>0.90</b>
<b>Attribution aux fonds spéciaux</b>	
	<b>0.50</b>

A chaque fois que la commune dépense 100 francs,

- 35.20 francs sont consacrés aux charges de biens et services et autres charges d'exploitation (matériel, coûts d'entretien, prestations de tiers, etc) .
- 24.00 francs sont consacrés aux charges dites de transferts qui comptabilisent toutes les subventions et contributions versées à des collectivités publiques (canton, communes, associations intercommunales), à des entreprises ou organisations privées (sociétés locales) et aux ménages (aides individuelles, soutiens à la famille). La Municipalité n'a que peu d'emprise sur la progression de ces charges qui sont majoritairement incompressibles.
- 23.10 francs sont consacrés aux charges de personnel de l'administration, des travaux publics, de la crèche-UAPE, de l'office du tourisme, de conciergerie, des honoraires du Conseil et des commissions.
- 14.80 francs sont attribués aux amortissements du patrimoine administratifs.
- Le solde de 2.90 francs se répartit entre les imputations internes, charges financières et attribution aux fonds spéciaux.

Présentation d'un graphique illustrant les recettes communales :



<b>Impôts</b>	<b>52.00</b>
Personnes physiques et morales, gains immobiliers	
<b>Taxes</b>	<b>24.10</b>
Eau potable, eaux usées, déchets, crèche	
<b>Patentes et concessions</b>	<b>9.50</b>
Redevances hydrauliques, vente énergie	
<b>Revenus de transferts</b>	<b>8.40</b>
Subventions, péréquation financière	
<b>Revenus financiers</b>	<b>2.40</b>
<b>Prélèvements aux fonds spéciaux</b>	<b>2.20</b>
<b>Imputations internes</b>	<b>1.40</b>

A chaque fois que la Commune encaisse 100 francs,

- 52.- francs proviennent des revenus fiscaux (impôts), soit 52% des revenus totaux,
- 24.10 francs sont issus des taxes communales sur l'eau potables, les eaux usés et les déchets ainsi que les participations parentales aux frais de la crèche-UAPE,
- 9.50 francs proviennent des patentes et concessions notamment liées aux redevances hydrauliques et à la vente d'énergie,
- 8.40 francs proviennent des revenus de transferts liés aux subventions et à la péréquation financières,
- Le solde de 6 francs se répartit entre les revenus financiers, les prélèvements aux fonds spéciaux et imputations internes.

Compte des investissements		Budget 2025
Dépenses	+ CHF	2'545'783.95
Recettes	- CHF	251'600.00
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>2'294'183.95</b>

Financement		
Marge d'autofinancement	+ CHF	1'926'566.25
Investissements nets	- CHF	2'294'183.95
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	<b>367'617.70</b>

Le compte des investissements du budget 2025 prévoit des investissements nets s'élevant à CHF 2'294'183.95. La marge d'autofinancement ne suffisant pas à couvrir les investissements nets, le compte présente une insuffisance de financement de CHF 367'617.70.

Les tableaux suivants vous présentent le détail des investissements :

	Dépenses	Recettes	Net
<b>0 Administration générale</b>	<b>235'000</b>	-	<b>235'500</b>
Local des archives (Mase)	65'000		
Etude réseau fibre optique	50'000		
Système informatique	120'000		
<b>1 Ordre et sécurité publics, défense</b>	<b>60'000</b>	<b>20'000</b>	<b>40'000</b>
Bornes hydrantes	30'000		
Stand de tir	30'000	20'000	
<b>2 Formation</b>	<b>160'000</b>	<b>40'000</b>	<b>120'000</b>
Projet Cour verte	160'000	40'000	
<b>3 Culture, loisirs</b>	<b>160'000</b>	<b>35'000</b>	<b>125'000</b>
Point de vue Les Jausses	125'000		
Chemin pédestre du Col de Cou	35'000	35'000	
<b>5. Prévoyance sociale</b>	<b>75'000</b>	-	<b>75'000</b>
Entretien bâtiment Crèche - UAPE	75'000		
<b>6 Trafic</b>	<b>961'784</b>	-	<b>961'784</b>
Routes cantonales	103'784		
Routes communales (Mayens de Mase)	492'000		
Local TP La Royère (Nax)	200'000		
Etude concept stationnement	160'000		
<b>7 Environnement</b>	<b>771'500</b>	<b>156'600</b>	<b>614'900</b>
Réseau eau potable	115'000		
Réservoir de Poyeso	130'000		
Décharge Jarnaves	100'000		
Torrents	175'000	122'500	
Cimetières	85'000		
Plan d'aménagement du territoire	166'500	34'100	
<b>8 Economie publique</b>	<b>122'500</b>	-	<b>122'500</b>
Murs en pierres sèches	70'500		
Route forestière (Gouille de Vernamiège)	52'000		
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>2'545'784</b>	<b>251'600</b>	<b>2'294'184</b>

En résumé, près de 68 % des investissements en 2025 concernent les domaines du trafic, de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

La parole est donnée à l'Assemblée qui demande les précisions suivantes sur le budget 2025 :

- **Projet Cour verte** : un citoyen demande des informations complémentaires sur ce projet. Le conseiller en charge du dossier Jean-Luc Follonier indique que le projet sera divisé en 2 phases. La 1ère phase concerne la végétalisation de la cour existante afin de réaménager un espace de récréation et de jeux proche de la nature et pourra bénéficier d'un soutien financier à hauteur de CHF 40'000.- de la part de la Fondation Radix pour la mise en œuvre et l'utilisation pédagogique de la nouvelle cour de récréation pour autant que les travaux soient réalisés d'ici la fin de l'année 2025. Au niveau de la procédure, une mise au concours est prévu ce printemps et le gros des travaux devraient être effectués durant les vacances d'été.

La 2e phase prévue en 2026 sera relative à l'extension de la Cour verte du côté du cimetière par la démolition d'un mur de séparation et le déplacement de sépultures. Les accords seront à obtenir

après l'Evêché, la paroisse et les familles des défunts afin de pouvoir poursuivre le projet dans le respect des procédures.

- Local des travaux publics (TP) : un citoyen demande si le projet d'un nouveau centre de la voirie sur Vernamiège est abandonné suite aux réfections budgétisées pour le local TP sur Nax.

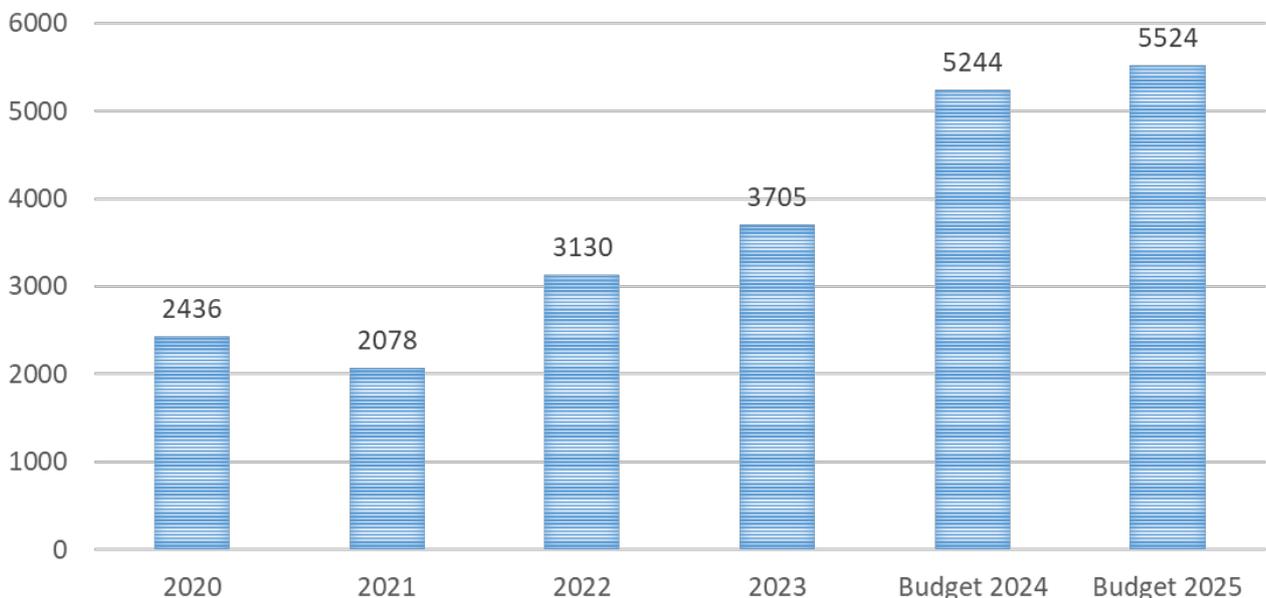
Le Président rappelle que la création de ce dépôt répond à la nécessité de pallier les inconvénients suivants :

- perte de temps pour rejoindre les différents ateliers et entrepôts au nombre de 11 disséminés sur le territoire des 3 villages
- achat d'outillage à triple
- véhicules restant à l'air libre
- absence de wc, douche, local de pause chauffé pour le personnel

Lors de sa mise à l'enquête publique, ce projet a suscité une opposition collective comportant 150 signatures émanant majoritairement de propriétaires domiciliés dans le village de Vernamiège. Après avoir réfuté tous les griefs invoqués par les opposants, la Commission cantonale des constructions, autorité compétente en la matière, a notifié l'autorisation de construire en date du 29 novembre 2024. Cette décision est désormais en force, aucun recours n'ayant été formé à son encontre. En l'espèce, nonobstant le caractère exécutoire de l'autorisation de construire, le nouvel exécutif municipal a néanmoins décidé de reporter l'exécution de ce projet et, conséquemment le crédit d'engagement y afférent. Il a, en substance, considéré que la réalisation d'un tel projet devait non point diviser mais réunir la population. Aussi, il a été décidé d'aménager le chalet sis à la Royère à Nax prévoyant un vestiaire chauffé avec commodités pour les employées afin de respecter les conditions de travail des ouvriers et de permettre un couvert pour les véhicules de la voirie.

- Murs en pierres sèches : un citoyen demande pour quelle raison, aucune subvention n'est indiquée pour ce poste? Le conseiller en charge du dossier, M. François Biollaz, indique que les éventuelles subventions ne sont mentionnées que si elles sont acquises définitivement, raison pour laquelle elles ne sont pas indiquées au budget 2025. Une demande de subvention sera effectuée en temps utile et en fonction des travaux effectués.

## DETTE NETTE PAR HABITANT



Présentation de l'évolution de la dette par habitant depuis 2020.

L'endettement par habitant selon le budget 2025 peut être qualifié de très élevé selon l'indicateur financier sur l'endettement. Cela est la résultante des travaux entrepris ces deux dernières années : amélioration du réseau d'eau potable avec la réfection de plusieurs réservoirs et la connexion des réseaux d'eau potable de nos 3 villages ainsi que la rénovation du bâtiment des écoles primaires pour un investissement net de plus de 5 millions. Le défi pour le futur sera de contenir les charges et de réduire le découvert de financement tout en assurant la poursuite des investissements à caractère obligatoire.

	2024	2025	Loi fiscale (LF)
<b>Indexation</b>	<b>145%</b>	<b>148%</b>	<b>Art. 178</b>
<b>Coefficient</b>	<b>1.35</b>	<b>1.35</b>	<b>Art. 178, 179</b>
<b>Impôt personnel</b>	<b>CHF 15.-</b>	<b>CHF 15.-</b>	<b>Art. 177</b>
<b>Impôt sur les chiens</b>	<b>CHF 165.-</b>	<b>CHF 165.-</b>	<b>Art. 182</b>

Décisions fiscales du Conseil municipal qui ont servi de base à l'établissement du budget 2025.

La fiscalité communale dépend de 2 paramètres fiscaux : l'indexation et le coefficient

#### L'indexation

L'indexation permet de compenser la progression à froid. Concrètement, augmenter l'indexation revient à corriger cette progression à froid et permettre aux ménages de garder le même pouvoir d'achats, sans devoir payer plus d'impôts. Ainsi une hausse de l'indexation diminue la charge fiscale pour un ménage. Pour la Commune de Mont-Noble, l'indexation passera à 148% au 1er janvier 2025.

Cette augmentation trouve sa source justificative à l'art. 178 al. 5 de la loi fiscale du canton du Valais (LF) qui dispose à cet égard que :

*«Chaque fois que l'indice des prix à la consommation augmente de 3 pour cent, les taux d'impôts sont automatiquement applicables à des revenus majorés de 3 pour cent. La variation de 3 pour cent est calculée sur la base du dernier barème adapté. Le niveau de l'indice au 30 juin précédant le début de la période de taxation est déterminant. Si la situation financière de la commune l'exige, le législatif communal peut décider de ne pas atténuer ou d'atténuer partiellement la progression à froid.»*

Au 30 juin 2024, l'indice 170,3 points a dépassé les 3% par rapport à la dernière indexation référence du 30 juin 2022 165.2 points (+3,1%).

#### Le coefficient

Les communes appliquent suivant leurs besoins, un coefficient aux taux d'impôt de base pour le revenu et la fortune; ce coefficient est compris entre 1.00 et 1.50. Plus le coefficient est élevé, plus l'impôt est élevé. Pour la Commune de Mont-Noble, le coefficient est de 1.35 (inchangé pour 2025).

L'impôt personnel et l'impôt sur les chiens demeurent inchangés par rapport à 2024.

Le secrétaire communal remercie l'Assemblée pour son attention et repasse la parole au Président pour l'approbation du budget 2025.

#### **Approbation du budget 2025**

Le président conclut en indiquant que le budget 2025 s'inscrit dans un contexte économique à l'avenir incertain, tributaire de la situation géopolitique internationale. Les charges liées ou de transfert ne cessent d'augmenter. Les coûts engendrés par le maintien et la rénovation des infrastructures communales impactent les résultats de chaque secteur.

Deux comptes présentent des recettes en forte hausse et influencent directement les revenus financiers : La part au bénéfice de la société simple Bramois Energie s'élèvera à Fr. 606'600. pour l'année 2025, soit une augmentation de CHF 438'100.- par rapport à l'année 2024. Le commerce de l'énergie liée à la concession de la 1ère Dixence rapportera pour sa part un montant de Fr. 1'000.000.- pour l'année 2025, soit une augmentation de Fr. 400'000).

Le budget 2025 de la commune de Mont-Noble qui prévoit au compte de fonctionnement des charges de CHF 8'300'445.45, des revenus de CHF 10'227'012.-, une marge d'autofinancement de CHF 1'926'566.25

et au compte d'investissements des dépenses de CHF 2'545'783.95, des recettes de CHF 251'600.-, une insuffisance de financement de CHF 367'617.70 est soumise au vote.

Le budget 2025 est accepté à la majorité des voix (131 oui et 5 abstentions)



## 6 Nomination de l'organe de révision 2025 - 2028

Les comptes sont vérifiés chaque année par un ou des réviseurs particulièrement qualifiés et totalement indépendants des autorités communales. Ils sont nommés par l'assemblée primaire pour quatre ans sur proposition du Conseil municipal. Ils sont rééligibles.

Dans un souci de continuité et d'efficacité, le Conseil propose de reconduire le mandat à ECSA Fiduciaire SA, à Sion pour la législature 2025-2028.

La nomination de ECSA Fiduciaire SA, à Sion, pour la législature 2025-2028 est acceptée à la majorité des voix (135 oui et 1 abstentions)



## 7 Divers

Une citoyenne s'interroge sur la délivrance de permis de construire dans une zone de degré de danger moyen selon la carte des dangers hydrologiques et/ou géologiques dans le village de Vernamiège. Le conseiller en charge du dicastère des constructions et de l'aménagement du territoire, M. Vincent Roduit lui indique que les dossiers de permis de construire sont soumis aux services compétents de l'Etat du Valais pour préavis puis la Commission communale des constructions en tient compte avant la délivrance d'un permis de construire. Le plan d'aménagement de zones tient également compte des dangers naturels sur le territoire communal.

Une citoyenne s'inquiète des récents accidents de circulation routière dans le village de Vernamiège. Le conseiller en charge du dicastère du trafic, M. Jean-Luc Follonier lui indique que l'administration a pris connaissance de la demande d'une sécurisation du carrefour de la route de la Crette de la part de riverains suite à un accident tragique (réponse?). Quand au virage de la route de Fond-Ville, la question doit être étudiée afin de pouvoir garantir le déblaiement des neiges et garantir la sécurité des usagers.

Un citoyen s'étonne de la suppression de la barrière de séparation du terrain de football et de la route attenante pouvant créer un danger potentiel pour les usagers du terrain de football et du parc de jeu. Le Vice-Président en charge du dicastère des loisirs, M. François Biollaz lui indique que le démantèlement des barrières est lié au réaménagement du parc de jeu pour enfants l'été dernier. Ce point va être examiné et une solution de sécurisation adéquate sera proposé le cas échéant.

Une citoyenne souhaite obtenir des informations de l'utilisation de l'eau du réseau communal pour l'arrosage du vignoble et la piscine du camping. Le Vice-Président en charge du dicastère du service de l'eau potable, M. François Biollaz lui indique qu'effectivement l'eau utilisé pour l'irrigation du vignoble et la piscine provient du réseau d'eau potable de la Commune. *Modalités à préciser + Elodie Vuichoud situation d'avenir*

*Il est précisé que la piscine est une propriété privée appartenant à la société Alp Safari Sàrl. La Commune ne subventionne plus l'exploitation de la piscine, cependant un accord a pu être trouvé avec les gérants pour un accès public avant et après la haute saison estivale où le camping affiche complet et réserve l'accès exclusivement pour ses clients.*

Une citoyenne demande l'état du dossier sur la fusion Sion-Mont-Noble. Le Président indique que cette question n'a jusqu'à ce jour fait l'objet d'aucune discussion au sein du Conseil municipal. Une prise de contact sera effectuée prochainement avec la Municipalité de Sion pour définir la stratégie à adopter sur ce projet.

Un citoyen regrette la suppression de la liaison de CarPostal entre le village de Nax et le départ des installations de Télé-Mont-Noble aux Mayens de Nax. Le Vice-Président en charge du dicastère de la mobilité, M. François Biollaz précise que ce trajet est qualifié de mobilité de loisirs et non plus à caractère de service public (transport régional voyageurs) depuis une modification légale, le maintien de cette

ligne coûterait CHF 30'000.- à la Commune. Une solution alternative a pu être trouvée avec la société Nax Excursions pour assurer un transport durant les vacances scolaires des cantons romands ainsi que les week-ends entre Nax, (pour certains horaires: Vernamiège, Mase et Saint-Martin) et le départ du télésiège. Un service de taxi est également disponible auprès de l'Office du tourisme sur réservation. Cette solution est en test pour l'hiver 24-25, des modifications ont déjà été apportées aux horaires. Les statistiques et le fonctionnement seront analysés en fin de saison hivernale.

Une citoyenne demande les modalités de surveillance pour la zone d'effondrement avec un degré de danger élevé au quartier du Croux/Condémine du village de Nax. Le conseiller en charge de la sécurité, M. Grégoire Crettaz, indique qu'un géologue a été mandaté par la Commune pour le suivi de la situation pour une période de 5 ans.

Un citoyen demande un redressement des chéneaux dans le village de Vernamiège pouvant occasionner des dégâts aux véhicules de transport public.

Une citoyenne demande l'état du dossier de la liaison verticale. Le Président précise éléments suivants :

#### Aspects procéduraux

Le projet est en cours d'insertion dans le plan directeur cantonal. Le plan d'affectation de zones (PAZ) et le règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) devront être révisés afin de procéder à la délimitation des zones adéquates pour les stations et l'alignement. Ces procédures seront soumises à l'enquête publique. Elles permettront d'ouvrir formellement le processus démocratique. En effet, la population sera intégrée formellement au processus avec la possibilité de se prononcer sur le projet (consultation participative) puis d'émettre des oppositions avant les assemblées primaires, et enfin de recourir contre les décisions qui seront prises.

#### Reconnaissance comme transport régional voyageur

Le futur téléphérique a déjà été reconnu comme un transport régional voyageur (TRV) par l'Office fédéral des transports. Il remplit en effet les critères fixés par la Confédération dans l'Ordonnance sur le transport voyageur, à savoir desservir une localité de plus de 100 habitants par an, et permettre une redistribution des liaisons existantes. Le projet est donc inscrit à la prochaine tranche 2025-2030 du programme PRODES de la Confédération.

#### Financement du projet

La construction de la ligne sera financée par la Confédération (50% du coût du projet, à fond perdu), le canton du Valais (un tiers du coût du projet, prêt à 0%) et les communes (un sixième du coût du projet, prêt à 0%). Le déficit d'exploitation de la ligne sera pris en charge par la Confédération (63%, le canton du Valais (37%) et les communes (25% de la part cantonale, soit 9%).

La parole n'étant plus demandée, le Président donne rendez-vous à l'Assemblée en juin pour la présentation des comptes 2024 et remercie les personnes présentes pour leur participation.

L'Assemblée primaire se termine ainsi à 20h38. Les citoyennes et citoyens sont invités à partager le verre de l'amitié.

---

Patrick Bruttin

Secrétaire communal

---

Marc-Antoine Micheloud

Président